



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1998/750
12 août 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

PREMIER RAPPORT INTÉRIMAIRE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES EN SIERRA LEONE

I. INTRODUCTION

1. Au paragraphe 19 de sa résolution 1181 (1998) du 13 juillet 1998, le Conseil de sécurité m'a prié de lui présenter, dans les 30 jours suivant l'adoption de la résolution, un rapport initial sur le déploiement de la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL) et sur les progrès réalisés dans l'exécution de son mandat et, par la suite, de lui faire rapport sur la question tous les 60 jours et de l'informer des plans concernant les phases ultérieures de déploiement de la MONUSIL, lorsque les conditions de sécurité permettraient d'en assurer la mise en oeuvre. Le présent rapport, soumis comme suite à cette requête, fait état des faits nouveaux survenus depuis l'élaboration de mon cinquième rapport sur la situation en Sierra Leone (S/1998/486) daté du 9 juin 1998.

2. Le présent rapport est également soumis en application du paragraphe 10 de la résolution 1162 (1998) du 17 avril 1998 et du paragraphe 8 de la résolution 1171 (1998) du 5 juin 1998.

II. LA SITUATION EN SIERRA LEONE

Activités du Gouvernement sierra-léonais

3. Depuis mon dernier rapport, le Gouvernement sierra-léonais s'est employé à consolider son autorité et à améliorer l'organisation et le fonctionnement de son administration, notamment en adoptant, à l'issue d'un vaste débat parlementaire, un budget pour le reste de l'année 1998. Le 7 août, le Président Kabbah s'est rendu dans les villes de province de Bo, Kenema et Makenie. Quarante-cinq des 52 chefs principaux sont retournés dans leur district du sud du pays.

4. Les relations entre la Sierra Leone et le Libéria se sont sensiblement améliorées : les 22 et 23 juin, une délégation libérienne conduite par le sénateur Kekura Kpoto s'est rendue à Freetown pour remettre au Président Kabbah un message spécial du Président Taylor concernant les moyens de promouvoir la paix entre la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone, pays membres de l'Union du fleuve Mano. La délégation a également récusé les allégations selon lesquelles le Gouvernement libérien appuierait les vestiges du Conseil révolutionnaire des

forces armées et du Front révolutionnaire uni et s'est déclarée préoccupée par les rumeurs selon lesquelles des dissidents libériens auraient l'intention d'utiliser la Sierra Leone pour lancer des attaques contre le Libéria.

À l'issue de la réunion, le Président Kabbah a publié une déclaration dans laquelle il a réaffirmé son attachement à la paix et à la sécurité de la sous-région et appelé au strict respect du Pacte de non-agression et du Traité de bon voisinage figurant dans l'accord des pays membres de l'Union du fleuve Mano.

5. Le 1er juillet 1998, au cours de ma visite à Abuja, j'ai convoqué, avec le Président nigérian, le général Abdulsalam Abubakar, une réunion entre le Président Taylor et le Président Kabbah, chefs d'État du Libéria et de la Sierra Leone. À cette réunion, les deux chefs d'État sont parvenus à se mettre d'accord sur un certain nombre de mesures propres à créer un climat de confiance afin d'améliorer les relations entre leurs pays. Les Présidents ont, notamment, vivement condamné la poursuite des actions menées par les rebelles en Sierra Leone, ainsi que les actes d'atrocité commis dans ce pays, et sont convenus de se rendre officiellement visite. Le communiqué publié à l'issue de la réunion a été distribué sous la cote S/1998/629.

6. Le 20 juillet 1998, le Président Kabbah, sur l'invitation écrite du Président Taylor, s'est rendu pendant une journée à Monrovia pour assister à la Conférence de réconciliation nationale du Libéria. La rencontre entre les deux Présidents s'est déroulée en présence du révérend Jesse Jackson, Envoyé spécial en Afrique du Président des États-Unis. Dans un communiqué conjoint publié à l'issue de la rencontre, les Présidents Taylor et Kabbah ont à nouveau condamné toutes les atrocités et violations des droits de l'homme commises contre des civils par des combattants en Sierra Leone, ainsi que la poursuite des activités des rebelles dans ce pays. Ils ont réaffirmé leur attachement au principe de non-agression contre l'intégrité territoriale de leurs pays respectifs et se sont engagés à continuer à oeuvrer de concert en faveur de la paix et de la sécurité dans la sous-région. Les deux dirigeants ont demandé à nouveau à l'Organisation des Nations Unies et à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) de déployer des groupes d'observateurs à la frontière séparant le Libéria de la Sierra Leone et sont convenus de coordonner les activités visant à assurer la sécurité sur ladite frontière. Le Président Taylor a accepté une invitation du Président Kabbah à se rendre en Sierra Leone à une date qui serait fixée ultérieurement.

7. À la suite d'un nouvel incident, le Gouvernement sierra-léonais a nié avoir participé à un complot visant à renverser le Gouvernement libérien, qui avait fait l'objet de nombreuses rumeurs à Monrovia.

8. Le 25 juillet 1998, le Gouvernement nigérian a remis le chef du Front révolutionnaire uni, le caporal Foday Sankoh, aux autorités sierra-léonaises à Freetown. Le Gouvernement sierra-léonais détient maintenant le caporal Sankoh et a publié une déclaration demandant à tous ses partisans qui poursuivent le combat de se rendre à l'ECOMOG, à mon Représentant spécial ou à toute organisation religieuse d'ici au 8 août 1998. Dans sa déclaration, le Gouvernement a demandé qu'il soit mis fin aux combats et prié instamment les Sierra-Léonais de consacrer toute leur énergie à l'élimination de la pauvreté, de la maladie et de l'analphabétisme. Dans un entretien télévisé avec le

/...

Ministre de l'information sierra-léonais, le caporal Sankoh a exhorté les membres restants du Front révolutionnaire uni à cesser de commettre des atrocités contre le peuple sierra-léonais et à se rendre aux observateurs des Nations Unies ou au Groupe d'observateurs militaires de l'ECOMOG. Le Gouvernement, dans une déclaration publiée le 3 août, a réaffirmé que la date limite d'amnistie était fixée au 8 août. L'appel lancé par le Gouvernement n'a guère trouvé d'écho.

9. À l'issue de la visite en Sierra Leone en mai de mon Représentant spécial pour la protection des enfants en période de conflit armé, M. Olara A. Otunnu, le Gouvernement s'est employé – en se félicitant des efforts faits par les organismes des Nations Unies dans ce domaine – à promouvoir le bien-être, les droits et la protection des enfants, et à s'attaquer aux problèmes posés par la crise de la jeunesse et le taux élevé d'accroissement de la population. En juillet, le Vice-Président Albert Joe Demby a assuré une large publicité au rapport 1998 de l'UNICEF sur le progrès des nations, tandis que le Ministre des finances, du développement et de la planification économique, M. James A. Jonah, a fait une déclaration radiodiffusée à l'occasion de la Journée mondiale de la population, dans laquelle il a souligné l'intention du Gouvernement de relever et de reconstruire toutes les zones touchées par la guerre et de faire en sorte que la croissance économique soit plus rapide que l'accroissement de la population et de réduire la pauvreté.

Activités menées par le Groupe d'observateurs militaires de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et examen de la situation militaire et en matière de sécurité en Sierra Leone

10. Depuis la fin juin, la situation militaire ainsi qu'en matière de sécurité en Sierra Leone s'est quelque peu améliorée : on a enregistré une diminution sensible des rapports faisant état d'atrocités commises par des éléments de l'ancienne junte. Malgré le début de la saison des pluies, l'ECOMOG a maintenu ses pressions sur le district de Kailahun, dernier bastion de l'ancienne junte dans l'est du pays. Parallèlement, les positions de l'ECOMOG à Koidu, également situé dans l'est du pays, ont fait l'objet de plusieurs attaques au mortier au cours des dernières semaines, et dans le nord-est, la situation reste volatile et imprévisible, comme en témoignent la prise et la brève occupation de Kabala par les rebelles.

11. À Freetown, d'une manière générale, la sécurité a été satisfaisante. Toutefois, le 19 juillet 1998, des coups de feu ont été échangés pendant environ une heure entre l'ECOMOG et un groupe de 15 voleurs présumés. Ces derniers ont tous été faits prisonniers le même jour sans effusion de sang.

12. Dans les campagnes, des éléments de l'ancienne junte se sont regroupés en nombre relativement important autour de Kailahun et de Koidu, tandis que des groupes moins importants opèrent dans le nord et le centre du pays. Ces groupes ont parfois harcelé les unités de l'ECOMOG et la population civile, se livrant à des atrocités et détruisant les biens, mais sur une bien moins grande échelle que ce ne fut le cas en juin. Les attaques lancées par l'ECOMOG, notamment les frappes aériennes, auraient infligé d'importantes pertes aux rebelles et les auraient contraints à se scinder en petits groupes, réduisant ainsi leurs activités. Le manque de nourriture et de munitions dont souffriraient les

/...

rebelles ont augmenté les risques d'attaque des convois de l'ECOMOG et des zones de peuplement isolées en vue d'un réapprovisionnement. Le sud du pays et la région de Freetown à l'ouest ont été calmes, à l'exception de l'incident décrit plus haut.

13. Le 27 juillet 1998, apparemment après s'être emparés d'armes et de munitions au cours d'une attaque contre des unités de l'ECOMOG à Bendugu dans le nord-est, des partisans de la junte ont attaqué les troupes de l'ECOMOG dans la ville de Kabala. L'attaque, qui avait été précédée d'une offre fictive de capitulation, avait été bien coordonnée et lancée de trois côtés. Les rebelles ont réussi à s'emparer de la ville et à chasser temporairement les membres de l'ECOMOG, qui la défendaient. Presque au même moment, ils ont attaqué un autobus transportant des civils à quelque 10 kilomètres au sud de Kabala et tué sept passagers.

14. Au 31 juillet, les troupes de l'ECOMOG étaient revenues en force à Kabala tandis que les forces rebelles se retiraient. Les rebelles ont causé de graves dommages aux biens, détruisant notamment quelque 200 habitations, ont pillé la ville et extorqué de l'argent à la population civile dont ils ont menacé de se servir comme d'un bouclier humain au cas où il y aurait une contre-attaque. Il n'a pas été fait état de mutilations.

15. Au cours des dernières semaines, l'ECOMOG a envoyé de nouvelles troupes dans le secteur de Kenema dans le sud-est du pays afin de renforcer sa présence près de Kailahun. Le déploiement d'une brigade supplémentaire, forte de trois bataillons, a permis à l'ECOMOG d'effectuer des patrouilles plus agressives, parfois de concert avec les forces de défense civile sierra-léonaises. L'ECOMOG a également réincorporé d'anciens membres des forces armées sierra-léonaises, soit près de trois bataillons ou 2 500 hommes, avec ses propres troupes afin qu'ils aident à protéger les lignes de ravitaillement et, dans certains cas, participent aux combats. La fourniture d'une assistance logistique à l'ECOMOG grâce à la contribution bilatérale des États-Unis d'Amérique a permis d'en améliorer la capacité opérationnelle. L'ECOMOG a également retiré des troupes épuisées afin de les utiliser à tour de rôle. Néanmoins, l'ECOMOG, avec quelque 10 000 hommes de troupe sur les lieux d'opérations, reste sollicité à l'excès et a besoin d'un important support logistique supplémentaire afin de contenir les rebelles et de restaurer et de maintenir l'ordre à l'est et au nord du pays.

16. Bien que les forces de défense civile sierra-léonaises soient nominalement sous les ordres de l'ECOMOG, on continue de recevoir des rapports faisant état de comportements indisciplinés et criminels de la part de certains des membres des forces à l'extérieur de leur district d'origine. Les tensions qui sont apparues en certains endroits entre l'ECOMOG et les forces de défense civile sierra-léonaises semblent avoir été apaisées ou contenues grâce à l'intervention du commandement supérieur. Certains membres des forces ont également été accusés d'avoir commis des violations des droits de l'homme et des actes criminels – pillage, confiscation de véhicules et troubles de l'ordre public – mais les allégations d'exécution sommaire et de torture de prisonniers ont été bien moins nombreuses depuis la fin du mois de mai, apparemment en raison des interventions du Gouvernement et de l'ECOMOG. Les forces de défense civile se sont engagées à mettre un terme à la pratique de recrutement et d'entraînement

/...

d'enfants soldats qui constituent un fort pourcentage de leurs rangs et ont été envoyés au combat.

III. ACTIVITÉS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Déploiement de la MONUSIL

17. À la suite de la création de la MONUSIL par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1181 (1998), j'ai écrit au Président du Conseil le 16 juillet 1998 pour l'informer des pays qui fournissaient des observateurs à la Mission (voir S/1998/673 et S/1998/674), ainsi que de la nomination du général de brigade Subhash C. Joshi (Inde) comme Observateur militaire en chef. Conformément au paragraphe 9 de la résolution 1181 (1998), j'ai profité de la présence du Président Kabbah à la Conférence extraordinaire sur la Sierra Leone, qui s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 30 juillet 1998, pour lui soumettre les dispositions d'un accord sur le statut de la Mission. Comme j'en ai informé le Président du Conseil de sécurité dans ma lettre datée du 3 août 1998 (S/1998/714), le Ministre sierra-léonais des affaires étrangères, M. Sama Banya, a répondu immédiatement, faisant part de l'acceptation de l'accord par son gouvernement. Comme je l'ai également mentionné dans ma lettre du 3 août, me fondant sur le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration des ex-combattants mis au point par le Gouvernement sierra-léonais, communiqué aux participants à la Conférence extraordinaire, j'ai écrit au Président de la CEDEAO pour lui proposer des arrangements aux termes desquels l'ECOMOG serait chargé de la sécurité du personnel des Nations Unies en Sierra Leone.

18. Conformément à la résolution 1181 (1998), les huit membres du personnel des liaisons militaires déjà déployés en Sierra Leone depuis mai 1998, en application de la résolution 1162 (1998), ont maintenant le titre d'observateurs militaires des Nations Unies. Les 32 membres supplémentaires en cours de déploiement, y compris ceux de la première phase, sont originaires de Chine, d'Égypte, de la Fédération de Russie, d'Inde, du Kenya, du Kirghizistan, de Nouvelle-Zélande, du Pakistan, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Zambie. Au 10 août 1998, 26 officiers au total avaient été déployés en Sierra Leone qui devraient être rejoints par un certain nombre d'autres au cours des prochains jours (voir annexe). L'antenne médicale devrait arriver dans le pays d'ici au 20 août.

19. Comme je l'indiquais dans mon rapport du 9 juin et le soulignait le plan gouvernemental mentionné au paragraphe 17 ci-dessus, l'une des tâches prioritaires des observateurs militaires, conformément au mandat défini dans la résolution 1181 (1998), est de suivre la démobilisation des anciens combattants déjà désarmés par l'ECOMOG et regroupés dans des zones sûres du pays, en particulier à Lungi. En outre, afin de continuer à suivre l'évolution de la situation sur le plan militaire et sur le plan de la sécurité et de faire rapport à ce sujet, deux observateurs sont déjà déployés à Bo et deux à Makeni, où se trouve le siège des brigades de l'ECOMOG.

20. L'Observateur militaire en chef et son état-major continueront d'être basés à Freetown et une équipe d'observateurs s'occupera de la zone entourant la capitale, y compris Hastings. Le déploiement le plus important en dehors de

/...

Freetown concernera Lungi et des équipes plus restreintes seront déployées au siège des brigades de l'ECOMOG à Bo, Kenema et Makeni, si les conditions de sécurité le permettent et le Gouvernement progresse dans la mise en oeuvre de son plan de désarmement et de démobilisation. Le déploiement d'effectifs supplémentaires se fera le moment venu dans le nord, le sud et le centre du pays, en même temps que celui d'unités de l'ECOMOG, notamment à Sumbuya, Sulima, Zimmi, Joru et Kabala. Il est envisagé par la suite, lorsque l'ordre sera restauré dans les zones du pays où des combats se sont déroulés et que les étapes ultérieures du déploiement auront lieu, de déployer des observateurs des Nations Unies parallèlement aux unités de l'ECOMOG à Kailahun et Koidu.

21. Comme j'en ai informé le Conseil dans mon rapport du 9 juin (S/1998/486, par. 78 et 79), je me suis entretenu avec le Président Taylor de la possibilité de déployer des observateurs militaires des Nations Unies et des troupes de l'ECOMOG à la frontière séparant le Libéria de la Sierra Leone. Cette proposition a été réitérée dans les communiqués publiés à l'issue des réunions entre le Président Taylor et le Président Kabbah à Abuja le 1er juillet 1998 et à Monrovia le 20 juillet 1998. Mon Représentant spécial enverra en temps voulu une petite équipe d'observateurs de Freetown afin d'examiner la possibilité d'un déploiement de ce type et je rendrai compte au Conseil à ce sujet.

22. Conformément à la résolution 1162 (1998), un conseiller de la police civile, le Commissaire adjoint Maritz du Toit (Namibie), a été déployé en Sierra Leone en juillet. Suite à l'adoption de la résolution 1181 (1998), quatre autres conseillers seront déployés dès que possible. Leur rôle sera d'aider à rétablir la confiance du Gouvernement et de la population sierra-léonaise dans les forces de police qui étaient largement méprisées pour l'appui qu'elles apportaient à la junte et d'aider le Gouvernement en matière de formation et de rééquipement. La police civile des Nations Unies travaillera en étroite collaboration avec une équipe de conseillers pour les questions de police déployée à la demande du Gouvernement des pays du Commonwealth.

23. Depuis son arrivée, le Commissaire adjoint du Toit a établi des relations étroites de travail avec le Gouvernement et avec ses homologues et s'est rendu à plusieurs reprises dans des postes de police sierra-léonais situés tant dans la capitale qu'en dehors. Il a également rencontré des conseillers pour les questions de police du Commonwealth afin d'examiner la coopération entre le Commonwealth et l'Organisation des Nations Unies permettant à chacun de s'acquitter de son mandat.

Conférence spéciale sur la Sierra Leone

24. Comme j'en avais exprimé l'intention dans mon rapport du 9 juin 1998 (S/1998/486, par. 64), j'ai réuni le 30 juillet 1998 une Conférence de haut niveau au Siège, afin de mobiliser une assistance pour le plan de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, pour le soutien logistique à apporter à l'ECOMOG, pour les besoins humanitaires à satisfaire dans l'immédiat et pour la reconstruction et le relèvement de la Sierra Leone. La Conférence a été précédée par une réunion d'organisation, le 24 juin.

25. Le Président Kabbah, accompagné par le Ministre des finances, du développement et de la planification économique, M. James Jonah, et par le

/...

Ministre des affaires étrangères M. Sama Banya, a prononcé un discours devant la Conférence, dans lequel il a présenté ses plans de réconciliation nationale et de relèvement du pays, y compris les améliorations à apporter à la sécurité intérieure, et le plan du Gouvernement pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des anciens combattants sierra-léonais. Les représentants de quelque 55 pays, y compris les ministres des affaires étrangères de la Gambie, de la Guinée et du Libéria, le Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Vice-Ministre des affaires étrangères de la Chine, le Ministre délégué aux affaires étrangères du Ghana, le Secrétaire d'État adjoint pour l'Afrique et le Secrétaire adjoint pour la population, les réfugiés et les migrations des États-Unis d'Amérique ont participé à la Conférence. Parmi les autres participants figuraient le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine et le Secrétaire général du Commonwealth ainsi que le Secrétaire exécutif de la CEDEAO. Les institutions spécialisées des Nations Unies et les services concernés ont également envoyé des représentants. Le commandant de l'ECOMOG, le Général Timothy Shelpidy, a présenté à la Conférence les besoins de l'ECOMOG.

26. Les participants sont convenus de la nécessité de créer un groupe de contact international pour mobiliser et coordonner tout appui supplémentaire à la Sierra Leone. Je présente un compte rendu plus détaillé des travaux de la Conférence, directement au Président du Conseil de sécurité, dans une lettre qui sera distribuée en tant que document du Conseil.

IV. DÉSARMEMENT ET DÉMOBILISATION

27. Dans une lettre datée du 11 août 1998 (S/1998/741), le Gouvernement sierra léonais a communiqué au Président du Conseil de sécurité le plan de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des anciens combattants qu'il avait adopté. Le plan décrit en détail les structures institutionnelles mises en place par le Gouvernement pour appliquer ses dispositions, les modalités de gestion financière, le calendrier d'exécution et le rôle de la MONUSIL et de l'ECOMOG dans la réinsertion et la réintégration des anciens combattants. L'ECOMOG sera chargé de la mise en oeuvre du processus de désarmement sous la supervision de la MONUSIL, conformément au mandat qui lui a été confié dans la résolution 1181 (1998).

28. Les points essentiels du plan de désarmement, de démobilisation et de réinsertion mis en place par le Gouvernement ont été exposés dans mon rapport du 9 juin (S/1998/486, par. 53 à 62). L'objectif est de consolider la sécurité de l'État grâce au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion dans la société des anciens combattants dont le nombre total est estimé à 33 000 (8 000 membres des Forces armées de la République de Sierra Leone et du FUR et 25 000 membres des Forces de défense civile), cela en trois phases entre juillet 1998 et juin 2001, pour un coût estimé à 33,6 millions de dollars, dont 17,3 millions pour la phase 1. Il est prévu que la première phase correspondrait à la démobilisation des membres des anciennes Forces armées de la République de Sierra Leone et du FUR qui ont déposé les armes et sont aujourd'hui en détention, et d'environ 5 000 combattants des Forces de défense civile. Une attention particulière sera accordée à la réinsertion psychosociale des ex-enfants soldats de tous bords.

/...

29. Le plan sera mis en oeuvre sous la direction d'une commission nationale du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion, présidée par le Président Kabbah et comprenant des représentants du Gouvernement, de l'ECOMOG et des donateurs ainsi que mon Représentant spécial au nom de l'ensemble des organismes des Nations Unies. La Commission travaillera en collaboration avec d'autres services de l'État, les donateurs et les organisations non gouvernementales (ONG) par l'intermédiaire d'un secrétariat exécutif chargé de la planification et de la mise en oeuvre générales du programme ainsi que de l'administration transparente et responsable du plan dont il devra rendre compte, de même que du suivi et de l'évaluation des progrès accomplis.

30. Après que le Gouvernement a officiellement adopté le plan, la Commission nationale a commencé à travailler et les membres du secrétariat exécutif, qui bénéficieront du concours d'un conseiller technique, ont été désignés. Le 16 juillet 1998, une équipe représentant la Commission et comprenant les ministres de l'intérieur et de l'information, le Conseiller pour la sécurité nationale et mon Représentant spécial se sont rendus au camp de Lungi où l'ECOMOG détient actuellement plus de 4 000 anciens membres des Forces armées de la République de Sierra Leone qui ont déposé les armes et attendent d'être démobilisés et réintégrés. L'objet de la visite consistait à expliquer le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion aux hommes qui avaient déposé les armes et à la communauté locale. Des visites analogues dans d'autres camps sont prévues pour l'avenir.

31. Les membres des Forces armées de la République de Sierra Leone ont été effectivement dispersés et sont tombés en disgrâce parce qu'ils ont participé au coup d'État militaire illégal de mai 1997 et ont soutenu la junte qui avait ensuite pris le pouvoir. Bien qu'il soit envisagé de reconstituer les forces armées de la Sierra Leone, on estime peu probable que beaucoup d'ex-membres des Forces armées de la République de Sierra Leone soient acceptés dans ses rangs. Les hommes détenus à Lungi semblaient bien traités, disciplinés et réceptifs à la perspective de la démobilisation et de la réinsertion. Ils sont également conscients de la très forte hostilité que leur voue la population, et aucun n'a tenté de s'échapper. Récemment, un certain nombre d'anciens membres des Forces armées de la République de Sierra Leone ont été réincorporés dans l'ECOMOG pour apporter une assistance dans les opérations militaires.

32. L'un des aspects préoccupants du processus de réinsertion tient à l'hostilité de la population en général envers les membres des anciennes Forces armées de la République de Sierra Leone. Le ressentiment suscité par les atrocités infligées par la junte et ses partisans est tellement répandu qu'il constitue une menace pour la sécurité physique de toute personne associée à la junte. Comme je l'ai indiqué précédemment, un certain nombre de meurtres perpétrés en représailles ont été signalés à travers le pays depuis la reconquête de Freetown en février. Mon Représentant spécial aidera le Gouvernement à mener à bien une vigoureuse campagne de sensibilisation et d'éducation pour que la population accepte mieux les anciens membres de l'armée en cours de réinsertion, et c'est là un effort qui pourrait également être soutenu grâce aux contributions des donateurs.

/...

V. DROITS DE L'HOMME

Abus commis pendant et depuis la période de la junte

33. Le conseiller pour les droits de l'homme qui travaille avec mon Représentant spécial pour la Sierra Leone a continué de recueillir des récits d'atrocités commises à la fois pendant et après le règne de la junte. Tous n'ont pas encore fait l'objet d'un examen rigoureux, mais il y a de fortes raisons de penser que des abus des droits de l'homme ont été commis de façon systématique et généralisée sous de multiples formes contre la population civile, y compris le viol. Ces dernières semaines, des éléments de l'ex-junte ont continué de bombarder des centres de population, tels que Koidu et Daru, et ont utilisé des civils comme bouclier humain au cours de leurs opérations militaires. On a relevé de nombreux cas d'exécution arbitraire, y compris de femmes et d'enfants, suivis parfois de mutilation des corps.

34. Bien que les mutilations semblent avoir beaucoup diminué depuis la fin juin, il est à craindre que, pour 600 personnes environ attaquées depuis mars 1998, qui ont survécu et ont cherché à se faire soigner, quatre autres au moins sont décédées ou ont disparu. Les victimes de ces attaques continuent à s'adresser en petit nombre aux centres médicaux.

35. D'après une enquête réalisée dans 9 des 150 chefferies de la Sierra Leone, quelque 700 civils sont morts à cause du conflit depuis février, dont 200 dans un seul village, Yifin, à la fin avril. Dans ces chefferies, quelque 1 600 personnes ont été victimes de blessures dues au conflit depuis février, dont 30 % sont des enfants. À Koidu, une source fiable a indiqué que 663 corps avaient été enterrés après les combats qui ont eu lieu dans la région à la mi-juin. Ces morts étaient en grande partie des femmes et des enfants. Dans le même temps, l'assassinat de quelque 44 des 144 principaux chefs, au cours de cette période, dénote une tentative délibérée de les prendre pour cible.

36. Il est tenu pour probable que les rebelles détiennent captifs plusieurs milliers de civils, y compris des femmes et des enfants, qui servent de porteurs, de boucliers humains ou d'objets sexuels. On continue de signaler des enlèvements dans le nord. On pense que de nombreux combattants du FUR et du RFA ont été eux-mêmes enlevés lorsqu'ils étaient enfants et soumis à des initiations brutales.

37. Les forces rebelles détruisent généralement les biens et les logements dans les villages qu'ils attaquent. On ne dispose pas de chiffres précis, mais il semble que le parc de logements ait subi de gros dommages dans toutes les régions qu'elles ont ravagées. L'enquête réalisée dans les neuf chefferies mentionnées plus haut fait apparaître que 1 619 logements ont été détruits. D'après une enquête réalisée dans trois autres chefferies, 600 maisons auraient été détruites et, pour la seule journée du 12 juillet, dans un village près de Masingbi, une quarantaine de maisons ont été détruites. Ainsi qu'il est indiqué plus haut, les rebelles ont également détruit des biens à Kabala, à la fin juillet.

38. La campagne de terreur menée par les rebelles et leurs activités militaires ont entraîné le déplacement d'au moins 350 000 personnes depuis février; quelque

/...

250 000 d'entre elles sont aujourd'hui en Guinée et au Libéria et le reste se trouve déplacé à l'intérieur même de la Sierra Leone. La persistance de la rébellion non seulement empêche leur retour, mais entraîne également de graves problèmes humanitaires pour une grande partie de la population déplacée, comme on le verra plus en détail ci-après.

Procès pour haute trahison et administration de la justice

39. L'État a entamé, contre 58 personnes, des poursuites devant ses tribunaux réguliers pour diverses accusations, dont la haute trahison, le meurtre et l'incendie et deux autres procès doivent s'ouvrir prochainement. Tous les inculpés risquent la peine de mort s'ils sont reconnus coupables. Les procès se déroulent dans un contexte de colère généralisée du public et de désir de justice rapide.

40. La Cour martiale de 38 soldats s'est ouverte devant un Comité judiciaire comprenant des officiers de l'armée sierra-léonaise et présidée par un officier de justice militaire, qui est un officier de l'ECOMOG. Le Gouvernement a rapidement répondu aux premières préoccupations concernant la procédure, exprimées par la MONUSIL, laquelle continue de suivre à la fois la Cour martiale et les tribunaux ordinaires. La MONUSIL continue aussi à persuader le Gouvernement de mettre en place une procédure d'appel des décisions de la Cour martiale.

41. Le Gouvernement reconnaît que le système judiciaire de la Sierra Leone est totalement inadéquat. En dehors de Freetown, les tribunaux ne fonctionnent pas du tout et le système des tribunaux traditionnels s'est effondré. Une assistance soutenue sera nécessaire pour relancer le système judiciaire, en accord avec la brillante tradition judiciaire de la Sierra Leone.

42. Il y a en Sierra Leone six prisons qui fonctionnent mais les prisonniers sont également détenus dans d'autres installations, en nombre invérifiable, y compris des camps militaires. Dans les installations civiles, la plupart des détenus sont soumis à la loi sur les pouvoirs exceptionnels introduite par le Gouvernement peu après son retour au pouvoir en mars 1998. Les installations sont souvent surpeuplées et insalubres et l'alimentation et les soins médicaux sont insuffisants. Quelque 2 000 prisonniers sont détenus à Freetown.

43. Des informations dignes de foi font régulièrement état d'un manque de discipline des forces de défense civile. Dans tout le pays, elles sont accusées de harcèlement de la population locale et d'extorsion. De plus, selon certaines informations, de nouveaux membres, dont des enfants âgés de 15 à 17 ans auraient été enrôlés près de Magburaka pendant la troisième semaine de juillet. L'ECOMOG a mis en place une procédure pour enquêter sur toutes les plaintes concernant le harcèlement de la population locale par les soldats de l'ECOMOG.

44. La MONUSIL a entrepris une évaluation des besoins en matière de coopération technique dans le domaine des droits de l'homme et elle en a déjà identifié beaucoup, dont bon nombre appellent une solution d'urgence. Il faut notamment offrir une éducation dans le domaine des droits de l'homme aux responsables gouvernementaux, aux chefs traditionnels, aux fonctionnaires de police, aux professeurs d'instruction civique, aux avocats, aux journalistes et aux agents

/...

des ONG. Il est également nécessaire de fournir un soutien technique au Gouvernement et à la Commission nationale pour la démocratie et les droits de l'homme afin de faciliter le respect des principes des droits de l'homme dans la politique et la pratique de l'État. Des observateurs militaires de l'ONU doivent recevoir également une formation portant sur certains aspects du droit international humanitaire se rapportant à leurs fonctions.

VI. SITUATION HUMANITAIRE

45. La situation humanitaire en Sierra Leone demeure préoccupante, d'autant plus que l'appel interinstitutions des Nations Unies en faveur de la Sierra Leone n'a guère suscité de réponses. À ce jour, 5 % seulement des 20,5 millions de dollars demandés ont été reçus. Les organisations humanitaires en Sierra Leone continuent de se heurter à des questions fondamentales concernant les modalités d'acheminement des secours d'urgence dans un environnement marqué par des hostilités imprévisibles et des violations systématiques des droits de l'homme. Pour tenter de concilier les droits des civils ayant besoin d'une assistance et le niveau requis de sécurité des opérations, il faut constamment revoir et modifier les codes de conduite et protocoles de l'ONU et des ONG concernant les organismes humanitaires ayant des activités en Sierra Leone, en fonction de la situation du moment.

46. Malgré le débat en cours, l'assistance humanitaire continue d'avoir un effet sensible sur la santé et l'état nutritionnel déplorables de centaines de milliers de Sierra-Léonais ayant souffert de la guerre. Les activités humanitaires les plus importantes depuis mon dernier rapport ont notamment visé à faire face à la grave crise humanitaire à Masingbi dans le centre-nord du pays, l'arrivée de réfugiés retournant spontanément du Libéria et le rapatriement de réfugiés sierra-léonais et libériens par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Le Groupe de coordination de l'assistance humanitaire de l'ONU à Freetown estime maintenant que le nombre de personnes déplacées depuis l'intervention de l'ECOMOG en février 1998 a dépassé les 166 000. Les récents affrontements entre les forces rebelles et l'ECOMOG autour de Kabala ont provoqué de nouveaux déplacements de population.

47. Une évaluation nutritionnelle rapide effectuée à Masingbi par l'ONG Action contre la faim pour les enfants âgés de moins de 5 ans a fait apparaître un taux général de malnutrition de 39 %. En raison de l'insécurité dans la région de Masingbi en juillet, les organisations humanitaires ont dû suspendre leurs opérations et se replier sur Makeni. Toutefois, l'ONG des États-Unis CARE a réussi à distribuer une assistance à plus de 16 000 personnes. Les personnes déplacées continuent à arriver à Masingbi à un rythme estimatif de 50 à 100 personnes par jour.

48. En collaboration avec le Ministère de la santé, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) appuie le système de fourniture de soins de santé à Masingbi ainsi que dans le district occidental de Kono, qui reçoit des médicaments et du matériel médical de base. Les plus récentes données sur la morbidité à Masingbi et dans le district de Kono montrent que l'épidémie de rougeole qui sévissait dans la région est maintenant jugulée grâce à la campagne de vaccination menée par le Ministère de la santé et l'UNICEF.

/...

49. Masingbi demeure un centre critique d'assistance humanitaire en termes de protection contre l'actuelle saison des pluies et de coordination d'autres activités sectorielles. L'ONG Concern Worldwide a récemment accepté d'aider les activités relatives aux logements et l'UNICEF et Action contre la faim collaboreront dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Des distributions de vivres par CARE et des activités de l'UNICEF, des ONG et du Gouvernement dans le domaine de la santé ont eu un effet sensible, contribuant à ramener de 899 décès en juin à 29 en juillet le taux de mortalité à Masingbi et dans les environs.

50. Une mission commune du Gouvernement, du HCR et du Programme alimentaire mondial (PAM) dans le district de Pujehun, dans le sud du pays, a confirmé une arrivée de rapatriés revenant du Libéria qui traverseraient la frontière au rythme de 90 personnes par jour. Les besoins les plus pressants des rapatriés concernent l'alimentation, la santé et le logement et le PAM et les ONG y répondent dans une certaine mesure.

51. Le HCR continue à rapatrier les réfugiés sierra-léonais à Freetown. Quelque 7 500 Sierra-Léonais, revenant principalement de la Guinée et de la Gambie, ont bénéficié d'une aide. De plus, il est prévu de rapatrier 3 000 Sierra-Léonais par avion de la Guinée au mois d'août. Le HCR a également rapatrié quelque 440 réfugiés libériens de la Sierra Leone.

52. Le Groupe de coordination de l'assistance humanitaire a créé une base de données pour préciser la situation de plus de 166 000 personnes déplacées, c'est-à-dire le nombre de personnes déplacées depuis l'intervention de l'ECOMOG en février 1998. Toutefois, il ne s'agit que d'une partie du nombre total de personnes déplacées dans le pays. Le HCR estime que, pendant la même période, plus de 250 000 Sierra-Léonais ont cherché refuge dans les pays voisins.

53. Une mission à Kabala, entreprise quelques jours seulement avant l'attaque du 27 juillet, a estimé que quelque 18 000 civils résidaient dans la ville, dont un grand nombre de personnes déplacées du district de Kono. Selon des informations non confirmées, il semblerait que, du fait des hostilités, la plupart des civils ont été déplacés vers les villages au nord et au nord-ouest de Kabala. De nombreux civils auraient été enlevés de Kabala, ce qui fut la pratique du FRU. De plus, selon toutes les informations, tous les secours, les fournitures médicales et le soutien logistique pour les efforts humanitaires ont été pillés ou détruits pendant la brève période d'occupation. Maintenant que la situation est revenue au calme, la communauté humanitaire évalue les dommages et s'efforce de répondre aux besoins.

VII. OBSERVATIONS ET CONCLUSIONS

54. Le Gouvernement et la population de la Sierra Leone se sont vivement félicités de la décision du Conseil de sécurité de créer la MONUSIL et d'élargir ses fonctions, et la signature rapide de l'Accord sur le statut de la Mission entre le Gouvernement et la MONUSIL a aussi beaucoup aidé à fournir une base solide pour nos activités là-bas. L'adoption, par le Gouvernement sierra-léonais d'un vaste programme de désarmement, démobilisation et réinsertion des anciens combattants, définissant clairement les rôles de l'ECOMOG et de l'ONU a donné le ton pour les activités futures de la MONUSIL.

/...

55. Le déploiement de la première phase de 70 observateurs militaires de la MONUSIL et de leur équipement a également bien démarré. Je suis reconnaissant aux pays qui fournissent des contingents de la célérité avec laquelle ils ont fourni du personnel.

56. Au paragraphe 69 de mon rapport du 9 juin, j'ai identifié trois critères qui régiraient les déploiements ultérieurs d'observateurs militaires : la situation en matière de sécurité, l'état d'avancement du plan gouvernemental de désarmement et démobilisation et les quantités de matériel et de ressources logistiques qui seraient disponibles. Ainsi que je l'ai indiqué alors, je suis de près les trois critères et tiendrai le Conseil informé de toute évolution pertinente en préparant la phase suivante du déploiement. Je suis encouragé par les progrès faits par l'ECOMOG dans l'amélioration de la situation en matière de sécurité à la campagne, notamment dans l'est de la Sierra Leone, et je lance un nouvel appel aux donateurs pour qu'ils continuent à répondre aux besoins logistiques de l'ECOMOG.

57. Dans ce contexte, je me félicite du succès de la Conférence spéciale sur la Sierra Leone, tenue au Siège le 30 juillet 1998, et j'attends beaucoup d'une collaboration étroite avec le groupe de contact international qui doit être mis en place pour coordonner la suite du soutien à la Sierra Leone. En attendant, je réitère mon appel à tous les donateurs pour qu'ils répondent à l'Appel interinstitutions pour l'assistance humanitaire à la Sierra Leone, en vue d'aider les Sierra-Léonais à satisfaire leurs besoins les plus fondamentaux et les plus urgents.

58. Il faut se féliciter de la forte réduction du nombre de violations des droits de l'homme perpétrées par des éléments de l'ancienne junte depuis la fin juin, mais je demeure profondément préoccupé par le sort des civils innocents dans le pays, qui continuent à souffrir des déprédations des forces rebelles et qui risquent de subir de nouvelles attaques. Alors que l'ECOMOG s'efforce de rétablir l'ordre public dans tout le pays, je continue de croire qu'il faut tout faire pour mettre un terme à la menace que constituent les rebelles.

59. C'est la raison pour laquelle je crois que le plan de désarmement, de démobilisation et de réinsertion adopté par le Gouvernement et mis en oeuvre avec l'aide de l'ECOMOG et de la MONUSIL représente, dans l'avenir immédiat, le meilleur espoir de consolider la stabilité du pays et de renforcer l'autorité du Gouvernement sur l'ensemble du territoire sierra-léonais. Je demande donc une fois de plus, comme je l'ai fait à la conférence extraordinaire du 30 juillet, à la communauté des donateurs d'aider par tous les moyens possibles le Gouvernement à exécuter son plan. Je sais gré au Gouvernement et aux forces de défense civile de s'être engagés à ne pas recruter d'enfants de moins de 18 ans comme soldats ou à ne pas les envoyer au combat et les invite à s'acquitter dès que possible de leur engagement de démobiliser tous les enfants actuellement sous les armes.

60. Le Gouvernement mérite d'être appuyé dans les efforts qu'il fait pour améliorer les moyens techniques dans le domaine des droits de l'homme. L'évaluation des besoins en matière de coopération technique à laquelle a procédé le Bureau de mon Représentant spécial a montré l'existence de besoins de

/...

formation. J'encourage les donateurs à aider le Gouvernement à répondre à ces besoins.

61. Conformément à la résolution 1181 (1998), je continuerai de suivre de très près la situation en Sierra Leone et je ferai rapport au Conseil sur l'évolution de la situation et les progrès réalisés par la MONUSIL.

62. Je tiens à remercier mon Envoyé spécial, M. Francis G. Okelo, le Chef du Groupe d'observateurs militaires, le général de brigade Subhash C. Joshi, et le personnel civil et militaire de la MONUSIL des efforts qu'ils continuent de faire pour déployer la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone conformément au mandat fourni par le Conseil de sécurité.

ANNEXE

Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone

Contributions au 10 août 1998

Pays	Personnel actuellement déployé
Chine	3
Égypte	—
Fédération de Russie	5
Inde	2
Kenya	—
Kirghizistan	2
Nouvelle-Zélande	5
Pakistan	5
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2
Zambie	2
	26*

* En sus du Chef du Groupe d'observateurs militaires (Inde).

